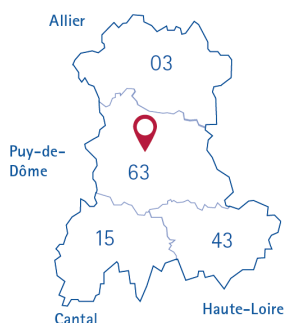


BILAN ANNUEL 2025

Tribunal administratif de Clermont-Ferrand



Sylvie BADER-KOZA
Présidente du tribunal
administratif
de Clermont-Ferrand



Effectifs de la juridiction :

31

personnes dont :

13

magistrates
et magistrats

18

agentes et agents de greffe
et aides à la décision

“ **E**n 2025, le tribunal administratif de Clermont-Ferrand a atteint un niveau d'activité inégalé, avec 3 850 affaires enregistrées. Par rapport à 2024, le nombre de recours a augmenté de 19 %, une progression inédite. Cette tendance a notamment été alimentée par un volume record de référés. Malgré cette charge de travail, la juridiction a jugé près de 3 100 affaires, en tenant les délais pour traiter les affaires urgentes. Je remercie les agents et les magistrats pour leur mobilisation et leur engagement qui ont permis d'atteindre ce résultat.

Au-delà des chiffres, le tribunal s'inscrit au cœur des préoccupations des citoyens. Par exemple, il a jugé que l'État n'avait pas suffisamment contrôlé un élevage porcin où le bien-être animal était négligé. Dans une autre affaire il a, à l'inverse, estimé que les pouvoirs publics avaient rempli leur mission de contrôle des prélèvements d'eau par la société Volvic.

Parallèlement, la juridiction a poursuivi ses efforts d'ouverture pour faire connaître ses missions et son activité. Nous avons ainsi régulièrement accueilli des étudiants, qui ont pu assister à des audiences et s'entretenir avec les rapporteurs publics pour mieux comprendre les affaires traitées. De même, dans le cadre de l'événement « DuoDay », le tribunal a accueilli une personne en situation de handicap pour lui présenter la journée type d'une magistrate. Il a également investi les réseaux sociaux (LinkedIn et Indeed) pour toucher un large public par une communication adaptée.

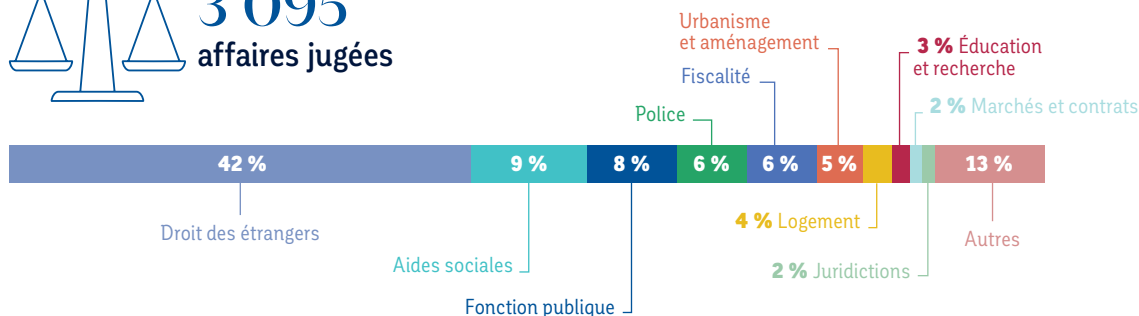
Soulignons enfin l'investissement de la juridiction dans les modes alternatifs de règlement des litiges. Ainsi, le tribunal a organisé des rencontres thématiques sur la médiation avec des avocats spécialisés, et mis à disposition ses locaux pour faciliter le déroulement des médiations.

Cette ouverture et cette mobilisation se poursuivront en 2026 au service des justiciables et d'une justice de qualité.

2025 en chiffres



3 095
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur.

Juridictions : organisation et fonctionnement des services de la justice.

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés.

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



593

affaires jugées en urgence (référés)

✚ 25 % par rapport à 2024



3 850

affaires enregistrées

✚ 19 % par rapport à 2024



10 mois et 1 jour

de délai moyen de jugement

- 67 jours par rapport à 2024



77 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



36

médiations engagées

45 % de taux de réussite